

Arrêté n°2022-03-25-AA portant nomination des sièges vacants dans les commissions d'expertise scientifique

Section 05

La Présidente de l'université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le Règlement intérieur de l'Université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement des Commissions d'expertise scientifique voté en Conseil d'administration du 28 janvier 2022 ;
- Vu l'arrêté n°2022-03-11-04 portant résultat des élections à la Commission d'expertise scientifique – Section 05 – Collège A ;
- Après avoir pris connaissance de la proposition de Madame Liliane BONNAL, Directrice de l'UFR Sciences économiques, en date du 18 mars 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Section 05

- Monsieur Pierre-Charles PUPION est nommé pour le siège vacant du collège A de la section 05.

Article 2 : Publicité et exécution

La Directrice de l'UFR Sciences économiques ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'affichage de la présente nomination, qui sera également publié au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 25 mars 2022

La Présidente de l'université de Poitiers

Virginie LAVAL

